

Question écrite du 17 janvier 2024 de Mmes et MM. Brigitte Studer, Monica Granda, Maryelle Budry, Gazi Sahin et James Berclaz-Lewis: «Quels critères pour autoriser des manifestations sur le domaine public?»

Est-ce qu'il existe un document écrit (directive, règlement, décision du Conseil administratif pour l'administration) qui précise pour le Service de l'espace public (SEP) les critères à appliquer pour autoriser des manifestations ou rassemblements sur le domaine public? Si oui, pouvez-vous le ou les transmettre?